

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la rencontre du conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière tenue le jeudi 12 décembre 2024, à 9 h à la MRC de Joliette, et à laquelle étaient présents :

Monsieur Sébastien Nadeau, préfet de la MRC de L'Assomption,  
Monsieur Patrick Massé, préfet de la MRC de Montcalm,  
Monsieur Pierre-Luc Bellerose, préfet de la MRC de Joliette,  
Madame Isabelle Perreault, préfète de la MRC Matawinie,  
Monsieur Guillaume Tremblay, préfet suppléant de la MRC Les Moulins,  
Monsieur Alain Bellemare, préfet suppléant de la MRC de Joliette,  
Monsieur Jean-Luc Barthe, préfet suppléant de la MRC de D'Autray,  
Monsieur Robert Morin, représentant de la MRC Les Moulins,  
Monsieur Nicolas Dufour, préfet suppléant de la MRC de L'Assomption,  
Madame Josyanne Forest, préfète suppléante de la MRC de Montcalm,

**Et à laquelle étaient absents :**

Monsieur Martin Bordeleau, préfet suppléant de la MRC Matawinie,  
Monsieur Christian Goulet, préfet de la MRC de D'Autray,

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Sébastien Nadeau, préfet de la MRC de L'Assomption.

**Étaient également présents :**

Monsieur Bruno Tremblay, directeur général de la MRC de D'Autray,  
Monsieur Joffrey Bouchard, directeur général de la MRC de L'Assomption,  
Monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général de la MRC Les Moulins,  
Madame Édith Gravel, directrice générale de la MRC Matawinie,  
Madame Dominique Masse, directrice de la Table des préfets de Lanaudière,  
Madame Sabrina Barbeau, responsable des dossiers en développement social,  
Madame Anne-Marie Héту, conseillère en développement régional,

Madame Dominique Masse agit à titre de secrétaire du conseil d'administration.

**TPL519-12-2024 — POSITIONNEMENT — PROJETS D'EXPLORATION MINIÈRE**

- |             |  |
|-------------|--|
| CONSIDÉRANT | le document d'orientation adopté par le gouvernement du Québec en décembre 2016 relativement à l'activité minière et intitulée : « Pour assurer une cohabitation harmonieuse avec les autres utilisations du territoire » ;                              |
| CONSIDÉRANT | l'entrée en vigueur en mai 2024 de l'autorisation préalable à la réalisation de tous travaux d'exploration à impacts (ATI), laquelle prévoit une démarche de consultation du milieu ;  |
| CONSIDÉRANT | que l'ATI a pour objectif de prendre en compte les préoccupations des municipalités locales et des communautés autochtones avoisinantes, tout en favorisant un cadre prévisible et propice aux investissements du développement minier et en assurant un |

- meilleur suivi et contrôle des répercussions des travaux d'exploration à impacts sur leur milieu de vie ;
- CONSIDÉRANT que le nombre de claims miniers a augmenté de plus de 400 % depuis 2021 sur le territoire de la MRC de Matawinie ;
- CONSIDÉRANT que cette situation soulève d'importantes préoccupations au niveau régional, notamment en termes de préservation de l'environnement, de cohabitation des usages et d'acceptabilité sociale pour les milieux d'accueil ;
- CONSIDÉRANT que des travaux d'exploration minière peuvent avoir un impact significatif sur les bassins versants du territoire, entre autres, par la modification du réseau hydrographique ou l'altération des milieux humides ou hydriques et des nappes d'eau souterraines, ainsi que la qualité de l'eau ;
- CONSIDÉRANT la volonté de la Table des préfets de Lanaudière d'appuyer les démarches des MRC de la région de Lanaudière ayant des enjeux avec les titres d'exploration et d'exploitation minière ;
- Considérant que la Table des préfets de Lanaudière réitère l'importance de prendre en compte l'acceptabilité sociale dans tous les projets qui se déploient sur le territoire lanauois.

**EN CONSÉQUENCE,**

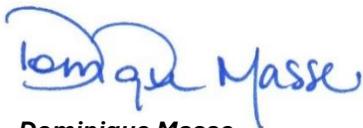
Sur la proposition de Madame Isabelle Perreault, appuyé par Monsieur Guillaume Tremblay, il est unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

De rappeler l'importance de l'acceptabilité sociale des projets d'exploration et d'exploitation minières susceptibles d'avoir des répercussions sur le milieu de vie des communautés locales et autochtones ;

De transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la ministre responsable de la région et aux 6 MRC de la région de Lanaudière.

***Copie certifiée conforme  
Procès-verbal adopté  
Le 30 janvier 2025***

A handwritten signature in blue ink that reads "Dominique Masse". The signature is fluid and cursive, with the first name "Dominique" written in a larger, more prominent script than the last name "Masse".

***Dominique Masse  
Secrétaire-trésorière***